

**Direction départementale des territoires  
et de la mer de la Gironde  
Service maritime et littoral**

**Arcachon, le 07/08/2020**



**PRÉFÈTE  
DE LA GIRONDE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**AVIS AUX NAVIGATEURS  
DU BASSIN D'ARCACHON  
N°19**

Les navigateurs sont informés que le balisage de la cabane tchanquée n°3, sur l'île aux Oiseaux, est effectif depuis le 07/08/2020.

Conformément à l'arrêté 2020/10 du préfet maritime de l'Atlantique du 10 juillet 2020, ce balisage signale l'interdiction de la circulation, du mouillage et de l'échouage de tous les navires et engins nautiques autour de la cabane n°3.

